

DEMANDES DE MESURES POLITIQUES LIÉES À LA PANDÉMIE

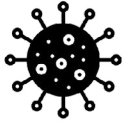
Position d'Unifor sur les besoins en matière de politiques publiques et de mesures de soutien aux travailleuses et travailleurs

Mise à jour le 9 juin 2020

JURIDICTION PROVINCIALE

Notre syndicat demande instamment à tous les gouvernements provinciaux de mettre en œuvre immédiatement les mesures et actions suivantes pour contenir efficacement la propagation de la COVID-19 et préserver la santé et la sécurité de nos membres et de tous les travailleurs et travailleuses au Canada:

- Instaurer un minimum de 14 jours de congé de maladie payés, qu'un travailleur ait été officiellement mis en quarantaine par un agent de santé ou qu'on lui ait demandé de s'isoler ;
- S'assurer que si un travailleur doit prendre un congé pour une quarantaine ou un isolement lié à COVID-19, il conserve son assurance-médicaments par l'intermédiaire de son employeur ou est admissible à la couverture des programmes provinciaux d'assurance-médicaments;
- Coordonner avec les fonctionnaires fédéraux les ressources nécessaires pour couvrir tous les travailleurs et travailleuses mis à pied, n'ayant pas accès à une assurance privée, dans le cadre des programmes provinciaux d'assurance-médicaments existants et renoncer à tous les frais d'exécution d'ordonnance, aux primes, aux franchises ou aux co-paiements;
- Établir des dispositions spéciales qui accordent aux travailleuses et travailleurs un congé payé pour s'occuper des enfants touchés par la fermeture d'écoles et de garderies ordonnée par le gouvernement;
- Assurer un financement adéquat des services de garde et synchroniser l'ouverture des entreprises avec l'ouverture des services de garde;
- Assurer un programme de retour à l'école sécuritaire et bien planifié permettant aux parents qui travaillent d'envoyer leurs enfants à l'école en toute sécurité et de retourner sur le marché du travail;
- Veiller à ce que tous les travailleurs et travailleuses soient protégés contre les représailles de l'employeur pour toute absence, étant donné que les travailleuses et travailleurs doivent s'occuper des enfants, des personnes âgées et des personnes à charge, ainsi qu'en raison d'autres circonstances atténuantes résultant de la pandémie en cours ;
- Élargir le champ d'application des primes salariales financées par les pouvoirs publics pour les travailleurs des industries essentielles, et encourager les employeurs à maintenir ces primes salariales après la crise;



- Les commissions des accidents du travail adoptent une présomption irréfutable de lien entre les problèmes de santé au travail et le coronavirus/COVID-19, pour tous les travailleuses et travailleurs de la santé, les premiers intervenants et tous les autres travailleurs qui entrent en contact avec le public ;
- Renoncer à exiger des employés qu'ils produisent des notes de médecin en cas de maladie (envisager au moins d'autres moyens moins onéreux de justifier les absences pour maladie);
- Éliminer tous les frais d'inscription ou à d'autres services dans tous les établissements de santé, y compris les centres de dépistage du COVID-19 prévus et les cliniques communautaires, hôpitaux et autres établissements existants, quel que soit le statut;
- Veiller à ce que les services de santé essentiels, notamment les agences de santé, les services de soins de santé à distance (par exemple, les services d'information téléphonique), les centres de dépistage et les hôpitaux, disposent de ressources suffisantes pour faire face à l'augmentation du nombre de patients ;
- Renouveler automatiquement les transferts de financement aux agences et organisations du secteur public élargi, afin de garantir le maintien du personnel tout au long de la crise actuelle;
- Financer plus de soutiens pour les dépistages dans tous les centres qui fournissent des services de soins aux personnes âgées - y compris les maisons de retraite, les logements avec services de soutien et résidences avec assistance pour la santé publique;
- Fournir un équipement de protection individuelle (EPI) et des fournitures appropriés pour prévenir la propagation de la COVID-19 aux travailleuses et travailleurs occupant des postes à haut risque et des postes de service de première ligne ;
- Veiller à ce que toutes les communautés autochtones aient un accès immédiat à l'eau potable et mettre en pratique les mesures de prévention conseillées par les professionnels de la santé pour éviter la propagation de la COVID-19 ;
- Mettre en place et financer de manière adéquate des conseils et des directions provinciales de lutte contre le racisme qui fournissent des conseils et des orientations aux gouvernements pour combattre la xénophobie. Comme la COVID-19 continue à se répandre, les groupes racialisés, y compris mais pas seulement les Chinois et les Iraniens, sont susceptibles de subir de façon disproportionnée des pertes de revenus et de subir les effets du racisme ;
- Demander à toutes les institutions réglementées par les provinces d'étendre et d'assouplir les exigences de paiement concernant les responsabilités financières des consommateurs et des ménages, y compris les prêts étudiants, le loyer, les paiements hypothécaires et les factures de services publics ;
- Veiller à ce qu'aucun locataire ne soit expulsé pour quelque raison que ce soit ou puni de quelque manière que ce soit pour avoir manqué le paiement d'un loyer;
- Inclure les groupes de défense des travailleuses et travailleurs, de la communauté, de la lutte contre la pauvreté et des travailleurs migrants dans tous les plans gouvernementaux de leurs réponses à la COVID-19;
- Mettre pleinement en œuvre les recommandations des responsables de la santé publique visant à protéger les résidents et les travailleuses et travailleurs vulnérables dans les établissements de soins de longue durée en imposant un contrôle du personnel, des résidents et des visiteurs dans les établissements de soins de longue durée. Veiller à ce que les établissements de soins de longue durée augmentent leurs effectifs - notamment en augmentant les heures de travail des travailleuses et travailleurs à temps partiel et occasionnels - afin que les travailleuses et travailleurs soient en mesure de fournir des soins en toute sécurité et de suivre toutes les précautions nécessaires pour se protéger et protéger les résidents; et
- Coordonner, avec les municipalités et les autorités de santé publique, la collecte de données ventilées par race en ce qui concerne les infections liées à la COVID-19, les tests et les taux de mortalité.